

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le 17 du mois de novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRAICHE, Maire

Présents: MM MMES FRAICHE, MALIRAT FRANCESCHET, JOUGUET, LAFINEUSE, LAOUÉ, BERGADIEU, CARNELOS, JALLON, ROUZIE.

Pouvoirs : Mme GRANDCHAMP ayant donné pouvoir à M. MALIRAT, M. ZANELLO ayant donné pouvoir à Mme CARNELOS et M. PITOUX ayant donné pouvoir à M. FRAICHE.

Secrétaire de séance: M. MORALES

Le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité et Monsieur le Maire demande à modifier l'ordre de jour en rajoutant une décision modificative budgétaire demandée par la Trésorerie de la Réole.

ORDRE DU JOUR :

- Étrennes enfants / repas des aînés
- Travaux bâtiments communaux
- Décision modificative budget
- Approbation du PCS
- Terrains Destremau / Chabrat / Poco
- Défibrillateur
- Rangement salle des fêtes
- Éclairage public
- Le Petit Fontésien
- Bilan Objectif Nage
- Prime de fin d'année
- Questions diverses

ETRENNES ENFANTS / REPAS DES AINES

Madame Chrystelle CARNELOS et Madame Anne-Marie BENTEJAC font part des difficultés à trouver un spectacle adapté, qui ne soit pas similaire à celui de l'an dernier, et surtout dans un budget raisonnable. Après de nombreuses recherches, leur choix s'est arrêté sur une proposition d'une compagnie bordelaise qui propose un spectacle dynamique, plein de surprises, d'une durée d'environ 45 minutes pour 800 euros. Ce spectacle aura lieu le samedi 16 janvier 2016 à 17 heures.

Il sera nécessaire de communiquer rapidement sur cet événement afin que les enfants s'inscrivent et qu'une liste des participants puisse être établie (date limite d'inscription arrêtée au 06 janvier). Des galettes des rois et des clémentines seront servies au goûter.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié la proposition du traiteur Y. ROUZIE, a retenu le menu suivant (à 22 euros par personne) : assortiment de canapés et cocktail, marbré d'artichaut et foie gras vinaigrette balsamique, pavé de saumon au beurre blanc, suprême de pintade aux cèpes et ses légumes de saison, assortiment de fromages et salades à l'huile de noix, savarin au coulis d'abricot et crème légère, pain et café.

TRAVAUX BÂTIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commission Bâtiments Communaux s'est réunie le 22 octobre dernier afin de faire le point sur les travaux à faire au sein des bâtiments.

- Construction d'un local poubelle à l'extérieur de la salle des fêtes afin de permettre de ranger le local chaises / tables et de libérer l'issue de secours.

- Monsieur Rémi LAFINEUSE propose une ébauche de ce que pourrait être la nouvelle entrée de la mairie, avec une pergola en bois, ainsi qu'un devis de fournitures de 1 084 euros. Le Conseil décide de remettre ce projet à plus tard.

- Monsieur le Maire précise que pour le moment, nous n'avons eu aucun retour concernant le permis de construire déposé pour l'extension de l'atelier communal.

- Monsieur Jean-Pierre MALIRAT informe les membres que les travaux de rénovation du logement au premier étage de l'immeuble Litzelmann ont débuté. Les employés communaux ont posé une porte sur le palier, refait les peintures, nettoyé, les compteurs électriques qui étaient en triphasé vont être changés. Le but est de finir les travaux avant la fin de l'année pour louer cet appartement début 2016.

- Monsieur le Maire précise que concernant l'immeuble Flores, il est nécessaire de faire appel à un ou plusieurs architectes afin de présenter des projets. Il est décidé de faire appel au cabinet Blasquez et à l'atelier Boteko.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'afin de régler les différentes échéances des emprunts contractés par la Commune, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

- article 61522 (entretien des bâtiments) : dépense 4 640 euros
- article 023 (virement à la section d'investissement) : dépense 4 530 euros
- article 1641 (emprunts) : dépense 4 530 euros
- article 66111 (intérêts réglés à l'échéance) : dépenses 110 euros
- article 021 (virement de la section de fonctionnement) : recette 4 530 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, cette décision modificative.

APPROBATION PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire, Madame Valérie BERGADIEU et Madame Anne-Marie BENTEJAC présentent le PCS remis à jour et complété.

Un mégaphone doit être acheté et des recherches concernant la mise en place d'un automate d'appel sont effectuées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver le PCS, autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté correspondant et à le présenter à toutes les autorités concernées.

TERRAINS DESTREMAU / CHABRAT / POCO

Monsieur le Maire informe les membres présents que trois propriétaires (M. Mmes DESTREMAU, CHABRAT et POCO) souhaitent chacun vendre des terrains constructibles en centre bourg.

La Commune pourrait se montrer intéressée pour acquérir ces terrains afin d'en faire un projet maîtrise. Un projet d'aménagement est présenté. Son coût s'élèverait à environ 300 000 euros auxquels se rajoute l'acquisition des terrains. 17 lots pourraient être revendus par la suite, d'une surface moyenne d'environ 800 m² qu'il faudrait revendre entre 30 et 35 euros le m².

Ce point de l'ordre du jour est reporté ultérieurement.

Madame Chrystelle CARNELOS quitte la séance à 22h50.

DEFIBRILLATEURS

Monsieur Pierre LAOUÉ fait le point sur le projet d'acquisition de deux défibrillateurs pour la

commune. Cette acquisition se fait par le biais de l'Association des Maires de Gironde, et permet d'être subventionné à hauteur de 20 %. Le coût du projet est d'environ 5 170 euros TTC. Le matériel, sophistiqué mais simple d'utilisation, est livré dans un coffret qui sera mis en place par les employés communaux. Une formation sera dispensée aux élus, au personnel et aux présidents d'associations quant à l'utilisation de ces appareils.

Un appareil sera installé à proximité de la salle des fêtes et un autre sous le patio du pavillon d'accueil à la Halte Nautique.

RANGEMENT SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en raison de l'importante fréquentation de la salle des fêtes par les diverses associations communales, il devient urgent de procéder au désencombrement des salles annexes afin de procéder à un rangement efficace des divers accessoires utilisés par les associations et de la nouvelle auto-laveuse.

ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la possibilité d'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit, ou bien de diminuer la puissance de l'éclairage dans le but de faire des économies d'énergie.

Un rendez-vous avec un responsable du SDEEG 33 doit avoir lieu courant décembre afin d'étudier les différentes possibilités.

LE PETIT FONTÉSIEEN

L'équipe de communication travaille sur la prochaine édition du Petit Fontésien. Toute idée, notamment pour la « une » du journal, sera la bienvenue.

BILAN « OBJECTIF NAGE »

Monsieur le Maire présente au Conseil le bilan de l'opération « Objectif Nage », mise en place par le Conseil Départemental, dont le but était de faire acquérir une aisance aquatique et prévenir des risques de noyade, favoriser l'accès à l'apprentissage de la natation sur les territoires girondins déficients en établissements aquatiques, et enfin valoriser les sites naturels du département et mettre en avant les atouts et la richesse de ses espaces.

L'opération se déroulait en 2 étapes distinctes, une en juillet et une en août, chacune composée de 10 séances d'une heure réparties sur deux semaines consécutives (inscription gratuite). 31 enfants ont participé en juillet et 18 en août.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire l'opération en 2016 en conservant, malgré la différence de fréquentation, une étape en juillet et une étape en août.

PRIME DE FIN D'ANNÉE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'an passé a été instituée une prime de fin d'année pour le personnel communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire cette prime dans les mêmes conditions que l'année passée.

DIVERS

INFORMATION CDC

Monsieur le Maire informe le Conseil de la future démission du Président de la CDC et de la candidature de Monsieur Francis ZAGHET à sa succession.

CONTRAT CAF ENFANCE JEUNESSE

Monsieur le Maire informe le Conseil de la reconduction du contrat CAF avec des dotations en baisse.

CARTE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réunion qu'il a eu à Loupiac-de-La Réole avec l'Inspection Académique concernant la carte scolaire. Compte tenu des effectifs prévisionnels, il n'y aura pas d'ouverture ni de fermeture de classe sur le regroupement malgré une baisse des effectifs.

CLOTURE HALTE NAUTIQUE

La saison s'est achevée avec la fin du contrat de Betty MENU et les retransmissions de la coupe de monde de rugby qui ont eu du succès. Madame Odile FRANCESCHET fait un bilan financier des repas et boissons servis pendant les manifestations. Ce bilan, largement positif, sera inclus dans le bilan financier de la Base qui sera présenté lors du prochain conseil municipal.

JOURNEE PLANTATIONS D'AUTOMNE

Madame Valérie BERGADIEU et Monsieur Pierre LAOUÉ font le bilan de cette manifestation qui a connu un certain succès malgré le mauvais temps. Il y a eu des retours très positifs de la part des exposants qui souhaitent la reconduction de cette journée en 2016. Bonne participation des enfants au concours de dessin également.

DECORATION DE NOËL

Elles seront faites par les enfants de l'école dans le cadre des activités périscolaires et mises en place sur les sapins dans le village début décembre.

SIGNALÉTIQUE CDC

Monsieur le Maire informe le Conseil de la convention de remboursement de la part communale concernant la mise en place de la signalétique des lieux-dits (981,33 euros)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

MAM

Madame Anne-Marie Bentejac informe le Conseil que pour des raisons de logistique et d'échéance, le projet de MAM se fera sur Loupiac et non sur Fontet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

MALIRAT J.-P.

FRANCESCHET O.

LAOUÉ P.

JOUGUET G.

LAFINEUSE R.

BERGADIEU V.

CARNELOS C.

BENTEJAC A.-M..

JALLON P.

ROUZIE Y.

ZANELLO S.

Absent excusé ayant donné pouvoir

PITOUX S.

Absent excusé ayant donné pouvoir

GRANDCHAMP M.

Absente excusée ayant donné pouvoir